

PLUi de Santes : zonage, règlement et permis de construire

Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes · mis à jour le 20 mai 2026

Le document d'urbanisme en vigueur à Santes (Nord) est le suivant : Plan local d'urbanisme intercommunal, dans sa version du 20 mai 2026. Il délimite 82 zones, dont 48 de type urbain (U). Source : Géoportail de l'urbanisme, données du 20 mai 2026.

- Le PLUi de Santes s'applique dans sa version du 20 mai 2026.
- Il délimite 82 zones : 48 urbaines (U), 2 à urbaniser (AU), 12 agricoles (A) et 20 naturelles (N).
- Sur les 551 communes du Nord dont nous publions le document, Santes occupe le rang 104 par le nombre de zones délimitées : 35 zones de plus que la médiane du département (47 zones).
- 126 autorisations d'urbanisme ont été délivrées à Santes depuis 2013, pour 238 logements créés (base Sitadel du service des données et études statistiques).
- Le fichier publié au Géoportail n'est pas le règlement écrit : aucun extrait lu — seul le document tenu à disposition en mairie fait foi.

Le zonage en chiffres

Zones délimitées	82 zones
Zones urbaines (U)	48 zones
Zones à urbaniser (AU)	2 zones
Zones agricoles (A)	12 zones
Zones naturelles (N)	20 zones

Le document en vigueur

Document en vigueur	Plan local d'urbanisme intercommunal
Document	PLUI METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE
Version du	20 mai 2026
Partition GPU	DU_200093201
Règlement officiel (PDF)	https://data.geopf.fr/annexes/gpu/documents/DU_200093201/8324918798aef61798eb3de5f3c1818/200093201_reglement_20260520.pdf
Ce que nous avons pu lire	Le fichier publié au Géoportail n'est pas le règlement écrit : aucun extrait lu

Les risques naturels et technologiques à Santes

Dernière décision au Journal officiel	État de catastrophe naturelle reconnu
Phénomène naturel	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
Publié au Journal officiel le	14 mai 2026
Déclaration du sinistre à l'assureur, au plus tard le	13 juin 2026
Motivation de la décision	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques
L'arrêté sur Légifrance	https://www.legifrance.gouv.fr/journal/JOUE/TEXT/000054100685 IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère géotechnique est satisfait : la présence d'argiles sensibles au phénomène de sécheresse et de réhydratation des sols est avérée dans plus de 3 % du territoire communal. Le critère météorologique est satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour supérieure à 10 ans.

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLUi PLUI, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.ign.fr/nord/santes/55593>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère officiel. Elles sont mises à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.

PLUi de Santes : zonage, règlement et permis de construire (suite)

Risques majeurs recensés	Inondation, Mouvement de terrain, Séisme, Risque industriel, Transport de marchandises dangereuses, 6 reconnaissances
Reconnaisances de l'état de catastrophe naturelle	Engins de guerre
Dernier événement reconnu, commencé le	1er janvier 2025
Péril de la dernière reconnaissance	Sécheresse
Plans de prévention des risques naturels approuvés	0 plan
Potentiel radon	Catégorie 1 : teneurs en uranium les plus faibles
Base GASPAREX extraite le	21 septembre 2026

La nomenclature du zonage

Nomenclature des zones urbaines	UCO4.2, UE, UEP, UGE1.1, UGE2.1, UGE3.1, UGE4.1, UGE6.1, UGE8.1, UP, UPL, UPL1.1, UPL1.2, UVD4.1, UVD6.1, UZ12.1, UZ39
Nomenclature des zones à urbaniser	AUDA, AUDM

Situation administrative

Code INSEE	59553
Code postal	59211
Intercommunalité	Métropole Européenne de Lille
Département	Nord
Région	Hauts-de-France

L'évolution du zonage

Zones délimitées — 30 septembre 2026	82 zones
Zones délimitées — 28 septembre 2026	82 zones
Zones délimitées — 2 septembre 2026	82 zones

L'urbanisme dans les communes voisines

Wavrin (2,2 km)	90 zones
Haubourdin (2,7 km)	97 zones
Hallennes-lez-Haubourdin (2,8 km)	62 zones
Erquinghem-le-Sec (3,0 km)	20 zones
Beaucamps-Ligny (3,4 km)	39 zones
Houplin-Ancoisne (3,5 km)	34 zones
Emmerin (3,5 km)	39 zones
Escobecques (4,1 km)	23 zones
Fournes-en-Weppes (4,2 km)	40 zones
Englos (4,3 km)	36 zones
Noyelles-lès-Seclin (4,5 km)	18 zones
Sequedin (4,7 km)	60 zones
Loos (5,1 km)	76 zones
Allennes-les-Marais (5,3 km)	56 zones
Sainghin-en-Weppes (5,4 km)	66 zones

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/59-nord/santes-59553>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.

PLUi de Santes : zonage, règlement et permis de construire (suite)

Don (5,6 km)	52 zones
Wattignies (5,8 km)	52 zones
Radinghem-en-Weppes (6,2 km)	28 zones

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/59-nord/santes-59553>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.